

Commune

## **Saint-Briac-sur-Mer**

Nom de la liste

### **Saint-Briac, c'est vous !**

**Question 1** : *Quelle est la position de votre liste par rapport au projet de Parc Naturel Régional (PNR) «Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude» et plus précisément y est-elle favorable ?*

**OUI**

*Pourquoi ? MERCI de développer un argumentaire précis.*

La question des défis écologiques à relever occupe une place centrale et première dans notre programme

**Question 2** : *Votre position apparaît-elle dans votre profession de foi et dans vos communications publiques ?*

**OUI**

**Question 3** : *Si vous êtes élu(e)(s), organiserez-vous un débat citoyen sur le sujet ?*

**OUI**

Commune

## **Saint-Briac-sur-Mer**

Nom de la liste

### **Saint Briac Ensemble**

**Question 1** : *Quelle est la position de votre liste par rapport au projet de Parc Naturel Régional (PNR) «Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude» et plus précisément y est-elle favorable ?*

**OUI**

*Pourquoi ? MERCI de développer un argumentaire précis.*

La démarche du PNR peut fédérer notre territoire autour d'une thématique forte qui est l'environnement.

Elle suppose pour atteindre le double but de la préservation de l'environnement et de la cohérence choisie d'un territoire, la mise en place d'un dispositif de gouvernance interne très fin, de façon à susciter l'adhésion non seulement dans la phase de construction du projet, mais aussi ensuite dans celle du pilotage effectif et de la réalisation des actions.

La démarche a aussi à traiter, dès ce stade amont, du problème du tourisme de masse qui n'est pas le choix de la rive gauche de la Rance. En cela, nous nous différencions nettement de Saint Malo. A titre d'exemple, la position de notre liste absolument contre le village des marques proposé à Cap Emeraude (commune de Pleurtuit) illustre cette question, qui fait aussi l'objet d'options différentes entre communes de la rive gauche. Ce type de choix suppose évidemment des orientations claires de la part des établissements de coopération intercommunale impliqués dans la démarche et des positions claires de la part du futur PNR.

La question de la cohérence des choix et des signaux donnés est importante: à titre d'exemple quand des élus défendent le commerce de proximité et les boulangeries de quartiers et que par ailleurs ils acceptent de mettre en place dans une zone d'activité une boulangerie industrielle à laquelle on attribue en outre du stationnement dédié pour permettre l'arrêt minute des voitures de personnes qui vont prendre leur pain, il y a là un contre-signal très fort et évidemment incompréhensible.

La fragilité de notre environnement littoral d'une part, le tropisme qu'il suscite d'autre part, vont aussi imposer, au moins pour ces zones littorales, des réflexions approfondies sur les questions de mobilité, en vue de protéger un patrimoine naturel exceptionnel. Les conditions d'accès aux sites, les questions de fréquentation des sites, les questions d'entretien et de remise en état des sites, sont devenues prioritaires et devront faire l'objet de choix exigeants afin d'éviter une dégradation rapide du cadre environnemental et paysager du territoire. En résumé, comment vient-on sur le littoral, comment s'y déplace-t-on, comment s'y comporte-t-on au regard de sa fragilité environnementale, quelles activités y pratique-t-on (à titre d'exemple la question du jet ski, ou celle de la nature des messages passés par les structures de tourisme notamment au travers de la promotion de vidéos faisant passer des messages à l'opposé de ce que nous sommes), autant d'éléments qui peuvent être réfléchis ensemble y compris si notre commune est déjà largement engagée dans ces questions et dans les décisions concrètes en vue de cette protection.

Les questions de mobilité au sein du territoire constituent un deuxième volet majeur, de notre point de vue. Du fait de notre situation de zones rurales, le poids des

déplacements en voiture, leurs impacts sur l'environnement constituent des préoccupations tant pour les élus que pour les habitants. Réorganiser l'offre globale de déplacement est quelque chose d'attendu, qui sera pour notre liste une priorité et qui devrait l'être dans la démarche du PNR en coordination étroite avec les EPCI. La question du rôle des associations locales devra aussi faire l'objet d'échanges approfondis. En effet celles-ci sont des acteurs majeurs de l'action locale et particulièrement dans le domaine de l'environnement. Il ne s'agit pour elles de voir leur rôle soutenu par des appuis concrets et de proximité, quel sera l'apport du PNR, c'est là aussi un sujet d'attention pour notre liste.

**Question 2 :** *Votre position apparaît-elle dans votre profession de foi et dans vos communications publiques ?*

**OUI**

*Commentaires éventuels*

Notre position apparaît dans notre fascicule n°2, elle porte sur la nécessité d'établir une charte de gouvernance qui assure la coordination et le non-redondance avec toutes les structures déjà existantes: pays de Saint Malo, communautés d'agglomérations et de communes, communes, structures en charge du tourisme etc.. Le sujet du PNR est aussi abordé dans nos réunions électorales.

En effet l'arrivée d'une nouvelle structure à caractère supra-communal ne va pas aller sans difficultés institutionnelles, sans des actions redondantes et donc mal comprises, sans des contradictions entre acteurs et notamment entre communes, EPCI, PNR, offices du tourisme.

Un mode d'emploi collectif sera indispensable: en résumé qui fait quoi, comment échange-t-on et comment décide-t-on sur des sujets de compétence partagée et sur des sujets reliés entre eux.

Bien sûr le plus simple sera de valoriser en communication le label PNR. C'est sans doute intéressant, mais ce n'est pas ce que notre liste attend d'un futur PNR. Nous proposons une politique environnementale coordonnée, concrète, d'extrême proximité, de gestes au quotidien, de mesures micro-locales. Cette politique coordonnée supposera que le futur PNR puisse apporter de choses concrètes à chaque commune, ce qui est un défi difficile mais qui mérite d'être relevé, et comme indiqué ci-dessus à chaque association impliquée dans les sujets de compétences du PNR, si l'on veut que ce projet soit porté par les acteurs de proximité du territoire.

**Question 3 :** *Si vous êtes élu(e)(s), organiserez-vous un débat citoyen sur le sujet ?*

**OUI**

*Commentaires éventuels*

Cette question sera traitée dans le cadre de notre dispositif de gouvernance élargie. Nous proposons une gouvernance partagée, déjà expérimentée depuis six ans sur de nombreux volets, et qui sera complétée par de nouveaux outils.

La question du PNR fera notamment l'objet d'une consultation par internet des habitants, d'un groupe de travail ad hoc pour établir des propositions et d'une réunion publique pour présenter ces propositions et en débattre largement.

Dans ce cadre nous solliciterons le projet PNR pour disposer de l'information la plus actualisée, mais non pas sous forme d'argumentaire en vue de réunions publiques, mais bien sous forme de documents existants correspondant aux éléments fournis notamment au niveau national pour les décisions de labellisation.